

DÉPARTEMENT
DE SAÔNE ET LOIRE

—
COMMUNE 582658

26

DE

TORCY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-385

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de septembre ;
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;
Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le Code de la Route ;
Vu l'arrêté de circulation n°AR2025 271 du 20 juin 2025 ;
Considérant la demande de prolongation de délais présentée par l'entreprise **CHAPEY** impasse des brulard 71450 BLANZY, pour des travaux d'élagages et d'abattages d'arbre route du Bois Morey - 71210 TORCY (voir plan joint) ;
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE 1 : le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2025 271 du 20 juin 2026.

ARTICLE 2 : À compter du **23/06/2025** pour une durée de **30 jours**, et du **17/09/2025** au **30/10/2025**, la circulation aux abords du chantier cité ci-dessous s'effectuera :

- **En circulation alternée par feux tricolores, empiètement sur chaussée (Voir plan joint), Route du Bois Morey – 71210 TORCY (de l'entreprise WESTFALEN à l'accès aire d'accueil des Gens du Voyage).**

ARTICLE 3 : Dans l'emprise du chantier, le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

ARTICLE 6 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 7 : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 15 septembre 2025.
Le Maire,

Notifié - Publié le

15 SEP. 2025

Le Maire,



M. Philippe PIGEAU